

/kk  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

-----  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

-----  
UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO

-----  
PRÉSIDENCE



BURKINA FASO  
-----  
Unité - Progrès - Justice

Décision N° 2019-<sup>821</sup>7MESRSI/SG/ UJKZ/P portant  
nomination des membres de l'Equipe de direction du  
Projet Centre d'Excellence Africain de Formation, de  
Recherche et d'Expertises en sciences du Médicament  
(CEA-CFOREM) à l'Université Joseph KI- ZERBO

16 DEC 2019

VISA du DC.MEF

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI ZERBO,



- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT) ;
- Vu le décret n°2008-297/PRES/PM/MEF du 09 juin 2008 portant régime financier et comptable des EPE ;
- Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances;
- Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant création des catégories d'établissements publics ;
- Vu le décret n°2016-598/PRES/PM/MINIFID du 08 Juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique;
- Vu le décret n°2016-599/PRES/PM/MINIFID du 08 Juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publiques;